

Avis public

Montréal-Nord

Montréal



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 19 avril 2011, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes.

11570, avenue de l'Hôtel-de-Ville

Permettre un coefficient d'occupation au sol de 0,60 au lieu de 0,50;

3333, boulevard Gouin

Permettre que la marge latérale NORD-EST soit de 1,82 m au lieu de 3,78 m;

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 15 mars 2011

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement